



Viols sur mineur de moins de 15ans

Par **zepie**, le **20/10/2012** à **13:46**

Bonjour,

je suis la mère d'un garçon de 14 ans, à 4 ans il a révélé des viols avec violences, insultes et menaces.

L'affaire a été classée sans suite dans les conditions suivantes.

J'aimerais savoir, comment déposer plainte pour ces crimes compte tenu que l'ordonnance de non-lieu prévoit que le dossier pourra être réouvert en cas de nouveaux éléments. Le problème c'est que ce sont des viols qui ont été qualifiés d'agressions sexuelles.

Dois-je déposer plainte pour viols sur mineur de -de 15 ans sans tenir compte de l'ordonnance de non lieu ou faire réouvrir le dossier en demandant la requalification des faits et en produisant tous les documents qui ont été occultés en première instance et en déposant plainte pour les faux témoignages que l'ont ne m'a pas permis de contrecarrer par faute "d'ordonnances de refus de mesures d'instruction complémentaires", faute d'avoir eu accès au dossier pour dénoncer les faux témoignages...

Pourriez-vous m'indiquer comment je peux procéder ?

En vous remerciant par avance de votre réponse, recevez mes cordiales salutations